



Objectifs

Ce contrat Natura 2000 a pour objet d'inciter la préservation du réseau de haies et d'arbres taillés en têtards présents sur l'île et de favoriser la régénération du bocage. Des actions de restauration simple et d'entretien sont financées pendant cinq ans pour permettre d'entretenir les haies de bocage et les arbres isolés. Ces mesures sont identifiées dans le document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée de la Loire.






Présentation du site

L'île Coton se situe à cheval sur les communes d'Ancenis en Loire-Atlantique et de Drain en Maine-et-Loire et représente une superficie totale de près de 62 hectares dont 49 en Loire-Atlantique. L'analyse des cartes de l'occupation des sols en 1850 et en 2000 révèle une gestion très agricole du site avec d'importantes prairies naturelles, la disparition de parcelles cultivées et d'oseraies au profit d'une vaste peupleraie sur le quart ouest. La partie centrale de l'île comporte un maillage de haies de frênes têtards assez dense et un mitage dû à de petites parcelles boisées ou plantées de peupliers. L'intégralité de l'île est concernée par la zone de préemption du Conseil Général de Loire-Atlantique, ce qui en assure la maîtrise foncière.

L'abandon progressif des pratiques agricoles traditionnelles est la principale cause de dégradation du site.



Trois types d'habitats d'intérêt communautaire sont présents sur ce site :

-  Prairies maigres de fauche (code Natura 2000 : 6510)
-  Forêt alluviale (code Natura 2000 : 91E0)
-  Berges vaseuses sur la rive sud de l'île (code Natura 2000 : 3270)

De nombreux habitats sont favorables aux insectes xylophages dont quatre sont reconnus d'intérêt communautaire :

Pique-prune



Rosalie des alpes

Lucane ou Cerf-volant



Grand capricorne







Programme de gestion et de restauration

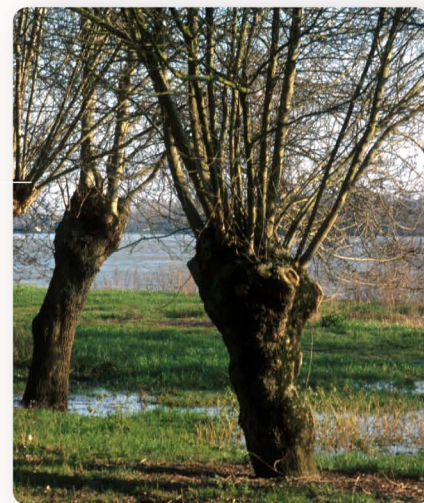
Le contenu de ce contrat est simple car seul un entretien des arbres têtards est contractualisé.

L'ensemble des arbres têtards de l'île a été recensé et leur exploitation se déroulera au cours des 5 ans. Au total, 186 arbres seront entretenus.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

-  Maintenir et entretenir les têtards par un émondage en respectant les pratiques locales
-  Eliminer et remplacer les sujets malades ou les arbres morts susceptibles d'être dangereux
-  Remplacer les arbres manquants (7 arbres) pour assurer la continuité de la trame bocagère tout en favorisant la diversité des essences locales.
-  Assurer l'entretien latéral des haies de bocage.

Sans contre partie financière, le propriétaire s'engage également à améliorer la continuité de certaines trames bocagères en replantant de jeunes frênes et à entretenir annuellement les parcelles de prairies par fauche tardive (à partir du 1er juillet) et avec enlèvement des produits de fauche. L'entretien des prairies pourra également se faire par pâturage (pâturage de regain).



Porteurs du projet

Le propriétaire de plusieurs parcelles dans la partie centrale de l'île est le bénéficiaire de ce contrat.

Des conseils et une expertise de Mission Bocage ont permis d'identifier les différents arbres à entretenir dans les parcelles et sur la période de cinq ans.

Le propriétaire a également reçu l'aide du Conservatoire des rives de la Loire pour monter son dossier de financement auprès des services de l'Etat.

Renseignements

Matthias ARBION

Conservatoire régional des rives de la Loire
& de ses affluents

Tél : 02 51 86 00 83
Courriel : matthias.arbion@corela.org

Crédits photographiques : Corela

